

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'AUXONNE

Le Maire de la commune d'Auxonne,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et suivants,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant que les conditions de circulation et de stationnement dans l'agglomération de la ville d'Auxonne nécessitent une réglementation de la circulation,

Considérant qu'à la demande de la société INEO de Dijon missionné par la ville d'Auxonne afin d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau A.E.P

– ARRETE –

- Article 1** La circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Thiers et la rue Gustave Noblemaire du 2 décembre 2019 au 15 décembre 2019 et du 20 janvier 2020 au 14 février 2020 pendant toute la durée des travaux.
- Article 2** Le sens de circulation des véhicules sera inversé dans la rue Gaston Roussel et se fera dans le sens rue Antoine Masson vers la rue du Colonel Denfert du 2 décembre 2019 au 15 décembre 2019 et du 20 janvier 2020 au 14 février 2020 pendant toute la durée des travaux
- Article 3** Les services de Secours, de Sapeurs-Pompiers, de Gendarmerie, de Police Municipale, les Services Techniques de la Ville et de l'entreprise INEO, pourront emprunter à titre dérogatoire en cas d'intervention, les rues Thiers et Gaston Roussel dans les deux sens
- Article 4** Pour permettre l'application des dispositions des articles 1 et 2, les panneaux de signalisation seront apposés par la société INEO.
- Article 5** M. le Maire d'Auxonne,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or
Le Chef de service de la Police Municipale
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
M. le Maire d'Auxonne est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

La copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Chef de Corps du Centre de Secours d'Auxonne
- l'entreprise INEO EST de DIJON

Fait à AUXONNE, le 28 novembre 2019

Le Maire,
Raoul LANGLOIS

